



Réunion de Conseil Municipal
Procès-Verbal de la Séance du 24 Juillet 2025

Nombre

de Membres en exercice	<input type="text" value="15"/>	Date de la convocation : le 18 Juillet 2025
de Présents	<input type="text" value="12"/>	
de Votants	<input type="text" value="12"/>	

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

Présents : M. Dominique LUCAS, Mme Marie-Madeleine ROYER, Mme Nolwenn BOISSINOT (Adjoints au Maire), M. Gérard GOHIER, M. Éric DONZALLAZ, Mme Nathalie GABILLARD, M. Damien PANNIER, M. Sylvain JONCHERAY, Mme Delphine HUGNET, Mme Mathilde BLANCHET et M. Michel FOUCHER formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : M. Patrick GERBEAU et Mme Céline BELLANGER

Absente : Mme Aurore LUCAS

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme Nathalie GABILLARD est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025
- Prise en charge financière d'un élève scolarisé en ULIS à l'école Alain à Laval
- Adressage Route des Pierres
- Vente d'une parcelle rue de Taude – Section AC n°343
- Vente du logement 26 rue Bel-Ébat
- Compte-rendu des Commissions
- Divers

Arrêté du dernier procès-verbal

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 12 juin 2025.

Le PV est arrêté à l'UNANIMITÉ des membres présents.

DÉLIBÉRATION N°2025-07-24-01 Prise en charge financière d'un élève scolarisé en ULIS à l'école Alain à Laval – Année scolaire 2024-2025

Monsieur le Maire expose que l'adjointe au Maire chargée de l'éducation, de l'égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations de la ville de Laval, a adressé une demande de prise en charge financière à la Commune pour un enfant de Grez-en-Bouère inscrit en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à l'école Alain de Laval.

Faute de dispositif adapté sur la Commune pour accueillir cet élève, cette dernière se doit de participer financièrement aux frais de fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (12 voix POUR) :

- DECIDE de participer aux dépenses scolaires pour cet élève scolarisé à l'école Alain à Laval, en ULIS, pour un montant total de 386,00 € pour l'année scolaire 2024-2025.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou, à défaut son représentant, à signer tout document concernant ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°2025-07-24-02 Adressage Route des Pierres – Côté Impair

Monsieur le Maire informe de la demande de Monsieur Sébastien TORTEVOIX sollicitant le Conseil Municipal afin d'obtenir un numéro de rue pour les parcelles cadastrées section C n°702 et n°704. La demande est liée à la création d'un siège social pour une société.

Monsieur le Maire ajoute qu'aucun numéro n'a été attribué pour les parcelles côté impair de la Route des Pierres.

Il propose d'en profiter et de numérotter l'ensemble des parcelles du côté impair de la Route des Pierres comme ci-dessous :

- N°274 et N°622 = 3 route des Pierres
- N°666 = 5 route des Pierres
- N°667 = 7 route des Pierres
- N°668 = 9 route des Pierres
- N°669 = 11 route des Pierres
- N°702 et N°704 = 13 route des Pierres
- N°703 et N°705 = 15 route des Pierres
- N°723, N°726 et N°727 = 17 route des Pierres



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** (12 voix POUR) :

- PREND ACTE de cette demande et émet un avis favorable pour créer les adresses suivantes :

- N°274 et N°622 = 3 route des Pierres
 - N°666 = 5 route des Pierres
 - N°667 = 7 route des Pierres
 - N°668 = 9 route des Pierres
 - N°669 = 11 route des Pierres
 - N°702 et N°704 = 13 route des Pierres
 - N°703 et N°705 = 15 route des Pierres
 - N°723, N°726 et N°727 = 17 route des Pierres

- DIT que ces nouvelles adresses seront enregistrées au fichier des voies, lieux-dits, et rues de la Commune.

- PRÉCISE que cette délibération sera transmise :

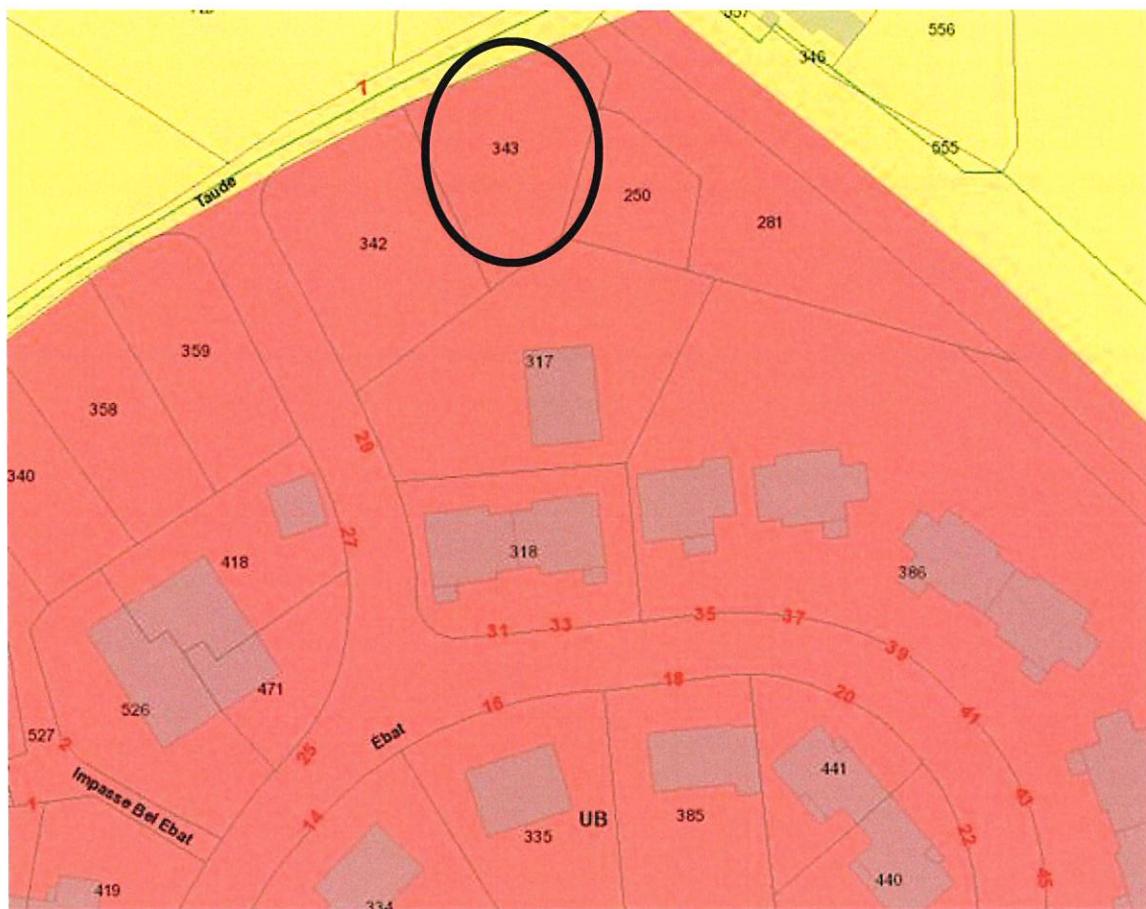
- Au demandeur pour notification, à charge pour lui d'en informer les concessionnaires de réseaux (eau, électricité, téléphone, La Poste),
 - Au Service du Cadastre pour donner suite à cette demande de dénomination,
 - Au service Départemental d'Incendie et de Secours pour mise à jour du plan d'intervention d'urgence.

DÉLIBÉRATION N°2025-07-24-03 Vente d'une parcelle rue de Taude – Section AC n°343

Monsieur le Maire indique que la commune possède une parcelle nue, en face de la station d'épuration, cadastrée AC n°343, d'une contenance de 532 m², située en zone Ub, qui n'a aucune vocation pour la commune. La parcelle voisine est également mise en vente par les consorts BÉSIAU. Une personne serait intéressée pour acquérir les deux parcelles.

Monsieur Dominique LUCAS précise que c'est une parcelle constructible mais non viabilisée.

Monsieur le Maire propose de mettre en vente cette parcelle au prix de 24 €/ m².



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (12 voix POUR) :

- DÉCIDE de vendre la parcelle cadastrée section AC n°343 au prix de 24 € le m², soit 12 768 €,
- DIT que les frais d'actes et d'enregistrements seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint d'effectuer toutes les formalités nécessaires et signer tous document se rapportant à cette vente.

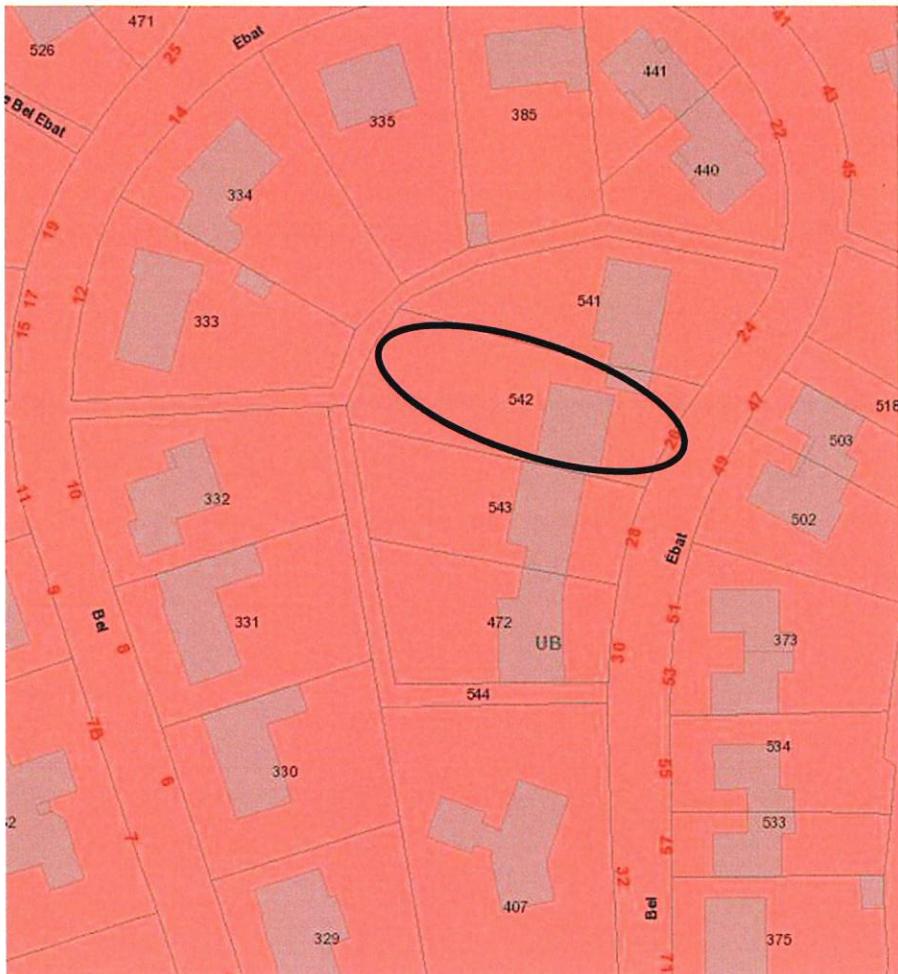
DÉLIBÉRATION N°2025-07-24-04 Vente du logement 26 rue Bel-Ébat

Monsieur le Maire expose que la location du logement communal situé au 26 rue Bel-Ébat a pris fin le 30 juin 2025.

Il ajoute que le logement nécessite des travaux importants à l'avenir (changement des menuiseries, isolation des combles, isolation par l'extérieur, peinture...), il est donc proposé de le mettre en vente pour un prix de 115 000 €.

Il rappelle au Conseil Municipal que le sujet a déjà été évoqué lors de la vente des deux autres logements similaires (24 et 28 rue Bel-Ebat).

Monsieur Michel FOUCHER vote contre. Il expose que c'est une diminution du capital de la commune sans projet de construction de logements sociaux.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- AUTORISE la vente du logement 26 rue Bel-Ébat, parcelle cadastrée section AC n°542 d'une superficie de 770 m²,
- DIT que les frais d'actes et d'enregistrements seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires (démarches commerciales) pour aboutir à la vente de cet immeuble,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer tous document se rapportant à cette vente.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

■ Scolaire :

Madame Marie-Madeleine ROYER informe le Conseil Municipal que :

- Les enfants des deux écoles ainsi que quelques enfants de 6^{ème} du Collège ont terminé l'année par un ramassage des déchets le jeudi 3 juillet 2025 (matin) : 7kg300 de déchets ont été ramassés par les élèves. Les déchets étaient surtout localisés autour de la salle polyvalente.
- Dernier conseil d'école le 17 juin 2025 : pas de remarques particulières. Les parents et les enseignantes sont satisfaits de l'aménagement rue des Écoles. Au début, le stationnement était un peu compliqué mais maintenant ils ont pris l'habitude.
- Élection du nouveau Conseil Municipal des Jeunes en Septembre 2025
- La bourse aux jouets sera une action relancée en octobre 2025. Peut-être mieux aux abords de Noël.

▪ Communication / Presse :

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal que :

- Le Flash Infos est finalisé. La distribution est prévue à partir du 04 août 2025.
- La 6^{ème} naissance 2025 est arrivée !

Facebook : 1 174 publications réalisées depuis le lancement

898 abonnés (+ 21 depuis le dernier conseil)

LE TOP 5 :

1. Sortie scolaire aux écuries du loup (3 818 personnes)
2. Barbecue de fin d'année au collège (3 480 personnes)
3. Chat trouvé – Recherche propriétaire (3 345 personnes)
4. Jeu de société trouvé place du square (2 089 personnes)
5. Spectacle autour du jardin école Alfred Levrot (2 331 personnes)

▪ Manifestations / Fêtes / Animations

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal que :

- La réunion associations réalisée le 17 juillet 2025 à 20h00 avec pour ordre du jour :
 - Bilan saison 2024-2025 – Comment allez-vous ?
 - Flash Infos – Articles transmis pour ceux qui souhaitent une diffusion
 - Forum des associations – Samedi 6 septembre 2025 – 9h/13h – salle polyvalente – Vos besoins en matériel (tables, chaises, grille...)
 - Marché de Noël – êtes vous partants pour relancer une édition 2025 ? Elle précise qu'elle a rappelé que le Conseil Municipal n'avait pas pour vocation de faire ce type de manifestation, qu'aujourd'hui le comité d'animation est en stand-by mais qu'il peut y avoir un nouveau groupe d'administrés dynamiques qu'elle serait heureuse d'accompagner. Réunion le 2 septembre 2025 à 20h à la mairie.
 - Divers – Avez-vous des questions

▪ Développement économique

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal que :

- Une réunion a été tenue le 19 juillet 2025 avec pour objet le futur preneur du restaurant.

Examen de 6 candidatures :

- 1 candidature : problème de délais
- 3 candidatures : problème de financement
- 1 candidature : projet trop important et financement inconnu
- 1 candidature sélectionnée : un couple de Gennes qui n'a pas besoin de financement, ils ont l'apport nécessaire. Madame a de l'expérience en restauration. Ils ouvriront du lundi au vendredi voire samedi. Repas ouvrier. Le soir ils essaieraient dans un premier temps le vendredi puis peut-être le jeudi soir. Le week-end en fonction des demandes. Ils veulent également organiser des soirées à thème, des animations.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a encore quelques négociations à voir avec eux.

Monsieur Michel FOUCHER demande quel montant de loyer est prévu. Monsieur le Maire répond que le loyer sera fixé à hauteur de 650,00 € HT sachant qu'ils prennent le bâtiment nu. Ils vont prendre en charge les équipements nécessaires (équipements de la cuisine, mobilier...).

Monsieur Michel FOUCHER pense que le bâtiment ne sera jamais amorti et que de l'argent public sera perdu.



Monsieur Éric DONZALLAZ répond que le Conseil Municipal permet de reposer un service qui avait disparu. Créer un restaurant, créer un dynamisme économique.

Monsieur Michel FOUCHER dit que c'est facile d'utiliser de l'argent public pour une entreprise privée mais pour le social c'est plus difficile. La commune vend des logements à caractère social pour financer un restaurant pour un privé, projet à 1 million d'euros.

Monsieur le Maire répond que si on se réfère aux dernières élections, le projet du restaurant était noté sur la profession de foi comme le projet du mandat.

▪ **Travaux :**

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que :

- Il est en attente de devis pour les WC à côté de la mairie et pour l'agrandissement de l'onglerie.
- Les travaux du restaurant sont dans le timing. Il restera les peintures pour le mois de septembre. Une ouverture devrait pouvoir être prévue pour Novembre.

DIVERS

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 25 septembre 2025 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04.

Séance du 24 Juillet 2025 – Délibérations prises du n°2025-07-24-01 à n°2025-07-24-04

N° DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2025-07-24-01	Prise en charge financière d'un élève scolarisé en ULIS à l'école Alain à Laval	Approuvée à 12 VOIX POUR
2025-07-24-02	Adressage Route des Pierres	Approuvée à 12 VOIX POUR
2025-07-24-03	Vente d'une parcelle rue de Taude – Section AC n°343	Approuvée à 12 VOIX POUR
2025-07-24-04	Vente du logement 26 rue Bel-Ébat	Approuvée à 11 VOIX POUR et 1 voix CONTRE

Les élus municipaux présents à la séance du 24 Juillet 2025

FOUCHER Jean-Pierre	Maire
LUCAS Dominique	1 ^{er} Adjoint
ROYER Marie-Madeleine	2 ^{ème} Adjointe
BOISSINOT Nolwenn	3 ^{ème} Adjointe
GOHIER Gérard	Conseiller Municipal
DONZALLAZ Éric	Conseiller Municipal
GABILLARD Nathalie	Conseillère Municipale
PANNIER Damien	Conseiller Municipal
JONCHERAY Sylvain	Conseiller Municipal
HUGNET Delphine	Conseillère Municipale
BLANCHET Mathilde	Conseillère Municipale
FOUCHER Michel	Conseiller Municipal

Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 25 Septembre 2025

Observations	Signatures	
	Secrétaire de Séance	Monsieur le Maire
	Nathalie GABILLARD 	Monsieur le Maire Jean-Pierre FOUCHER  

